



JAN 11 1990

**NOTICE OF APPROVAL**

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Register

**APPLICANT / REQUÉRANT:**

Mobile Computing Corporation  
30 Centurian Drive, Suite 111  
Unionville, Ontario  
L3R 8B8

**MODEL(S) / MODÈLE(S):**

5400

**NOTE:** This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

**AVIS D'APPROBATION**

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Enregistreur électronique

**MANUFACTURER / FABRICANT:**

Mobile Computing Corporation  
Unionville, Ontario

**RATING / CLASSEMENT:**

Frequency Range / Gamme de fréquences-  
0 TO/à 500 Hz

**REMARQUE:** Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

**SUMMARY DESCRIPTION:**

The model 5400 is a truck mounted electronic computing register for the delivery of liquids. This device performs product delivery and ticket printing.

The model 5400 register utilizes the following components:

- Veeder-Root dual channel solid state pulse transmitter, series 7671 (driven directly from Neptune Mechanical Register, S.WA-2160 Rev. 1)
- Two-stage solenoid operated control valve.
- EPSON, model TM-290 dot matrix printer, or another compatible printer with identical functionality.

The register and the printer are mounted in the cab of the truck. The register has a liquid crystal, 2 line, 20 character per line alphanumeric display and a membrane keyboard. Only two (2) keys are active on the 24 position keyboard. "F1" is used to initiate the delivery, and "ENTER" is used to end the delivery and print the ticket.

The register also has a 1 minute "no flow time-out" feature to end the delivery. At the termination of a delivery, there is a duration of 1 minute to print the ticket, otherwise the printer will print it automatically at the end of 1 minute.

The display indicates unit price, total volume and sale for each delivery, along with prompting and error messages. The printer prints each delivery ticket and is controlled completely by the register. The controls on the printer are de-activated.

The register has no external means of adjustment. Price changes are affected by removal of the sealed external cover and replacing the existing software to obtain the new price.

**DESCRIPTION SOMMAIRE:**

L'appareil de modèle 5400 est un enregistreur électronique monté sur camion qui assure la distribution de liquides. Il remplit les fonctions de distribution du produit et d'impression de tickets.

L'enregistreur de modèle 5400 comprend les composants suivants -

- un émetteur d'impulsions Veeder-Root, n° de série 7671, à semi-conducteurs et à deux voies qui est commandé par l'enregistreur mécanique Neptune approuvé en vertu de la circulaire S.WA-2160 révision 1);
- un robinet de commande piloté par une vanne électromagnétique à deux étages; et
- une imprimante par points EPSON, n° de modèle TM-290, ou toute imprimante compatible qui présente les mêmes fonctions.

L'enregistreur et l'imprimante sont installés dans la cabine du camion. L'enregistreur comporte un dispositif d'affichage alphanumérique à cristaux liquides (2 lignes, 20 caractères par ligne) et un clavier à membrane. Seulement deux (2) touches sont en service sur le clavier à 24 touches. La touche "F1" sert à amorcer la distribution et la touche "ENTER" sert à arrêter la livraison et à faire imprimer le ticket.

Aussi, à la fin d'une livraison, lorsque l'écoulement du liquide est terminé, il y a une durée d'une minute pour imprimer le compte de vente. Si l'opérateur n'imprime pas le compte de vente, l'imprimeur automatiquement imprimera le compte de vente.

Le dispositif d'affichage indique le prix unitaire, le volume total et le montant de la vente pour chaque distribution ainsi que les messages guide-opérateur et les messages d'erreur. L'imprimante assure l'impression des tickets et est commandée entièrement par l'enregistreur. Les commandes de l'imprimante sont mises hors fonction.

Le présent enregistreur ne comporte aucun dispositif de réglage extérieur. On effectue les changements de prix en déposants le couvercle externe plombé et en changeant le logiciel utilisé de manière à obtenir le nouveau prix.

**APPROVAL:**

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,  
Legal Metrology Laboratories

**APPROBATION:**

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

JAN 11 1990

Date

Chef,  
Laboratoires de la Métrologie légale